



N° 11194 * 02
N° 50534 # 01

FORMULAIRE OBLIGATOIRE

(Code civil - art. 39 du décret du 14/10/1955)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233

N° de la demande :

Déposée le

Références :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES URGENTS

hors formalité

sur formalité

Opération juridique :
formalité du Vol. : n°

Référence dossier :

COÛT

DEMANDE PRINCIPALE = €

NOMBRE DE FEUILLE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) :

nombre de personne(s) supplémentaire(s) : × € = €

nombre d'immeuble(s) supplémentaire(s) : × € = €

Frais de renvoi = €

Règlement joint

Compte d'usager

TOTAL = €

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

M.....

CODE

POSTAL _ _ _ _ _

À, le

Signature :

QUITTANCE :

Bureau de dépôt :

NATURE DES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS (pour les bureaux non dotés d'un fichier immobilier informatisé)

Le Conservateur des hypothèques est requis de délivrer un extrait des formalités sur les personnes et/ou les immeubles désignés ci-dessous :

Inscriptions subsistantes Documents publiés Non acquisitifs Dernière formalité inscrite ou publiée (demande portant uniquement sur des immeubles)

Saisies en cours Acquisitifs

Les formalités simultanément requises, les actes et jugements énoncés par leurs références de publication dans les documents déposés avec la demande sur formalité sont exclus (bureaux non informatisés).

PÉRIODE DE CERTIFICATION

POINT DE DÉPART – Formalités intervenues depuis le 01/01/1956 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles).
– Depuis le

TERME

– jusqu'à la date de dépôt de la présente demande (hors formalité)
– ou de la formalité énoncée (sur formalité)
– ou jusqu'au inclusivement

DÉSIGNATION DES PERSONNES (Toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du conservateur - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Personnes physiques Personnes morales	NOM DÉNOMINATION ET N° SIREN	PRÉNOMS FORME JURIDIQUE, SIÈGE (et pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de déclaration ou du dépôt des statuts)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1				
2				
3				

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (Toute erreur dans la désignation des immeubles dégage la responsabilité du conservateur - art. 8-1 et 9 du décret précité)

N°	COMMUNE (éventuellement arrondissement, rue et numéro)	RÉFÉRENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT de copropriété
1				
2				
3				
4				
5				

DEMANDE IRRÉGULIÈRE. Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

Insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
 Défaut de paiement
 Demande non signée ou non datée

Défaut d'indication de la nature du renseignement demandé
 Demande irrégulière en la forme
 Autres

À, le
Le Conservateur,

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente demande, le Conservateur certifie qu'il n'existe dans sa documentation :

aucune formalité.
 que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.
 que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

État certifié à la date du

Le
Le Conservateur,

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U
R
S
U



N° 11194 * 01/50534 # 01
 FORMULAIRE OBLIGATOIRE
 (Code civil - art. 39 du décret du 14/10/1955)



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3234

N° de la demande :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

feuille complémentaire n°

Référence dossier :

DÉSIGNATION DES PERSONNES (suite)

Personnes physiques	NOM	PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
Personnes morales	DÉNOMINATION ET N° SIREN	FORME JURIDIQUE, SIÈGE (et pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de déclaration ou du dépôt des statuts)	

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (suite)

COMMUNE (éventuellement arrondissement, rue et numéro)	RÉFÉRENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT de copropriété

D
E
M
A
N
D
E
D
E
R
E
N
S
E
I
G
N
E
M
E
N
T
S

N° 3234 - 2002 443000 - Mars 2002 - 2 011124 1 C3

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.



N° 11194 * 01/50534 # 01
 FORMULAIRE OBLIGATOIRE
 (Code civil - art. 39 du décret du 14/10/1955)



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3234

N° de la demande :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

feuille complémentaire n°

Référence dossier :

DÉSIGNATION DES PERSONNES (suite)

Personnes physiques	NOM	PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
Personnes morales	DÉNOMINATION ET N° SIREN		FORME JURIDIQUE, SIÈGE (et pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de déclaration ou du dépôt des statuts)

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (suite)

COMMUNE (éventuellement arrondissement, rue et numéro)	RÉFÉRENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT de copropriété

D
E
M
A
N
D
E

D
E

R
E
N
S
E
I
G
N
E
M
E
N
T
S

N° 3234 - 2002 443000 - Mars 2002 - 2 011124 1 - C3

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.